

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article11492>

Facebook s'engage à mieux protéger la vie privée de ses membres

- Informatique - Internet -



Date de mise en ligne : lundi 31 août 2009

Spyworld Actu

Le réseau social s'engage notamment à informer plus clairement ses 250 millions d'utilisateurs sur la durée de conservation des données et les conditions d'utilisation de leurs données personnelles.

Le [commissariat à la protection de la vie privée](#) du Canada avait donné un mois à Facebook pour se mettre en règle avec la législation locale en matière de gestion et de protection des données personnelles. Le réseau social a répondu par l'affirmative en donnant suite à la plupart des recommandations formulées.

Et ces changements, loin de concerner le seul Canada, vont avoir un impact sur l'ensemble de la communauté Facebook. Tout d'abord, le réseau social s'engage à préciser à ses membres la différence entre désactivation et suppression d'un compte, ainsi que la conséquence de ces actions sur la conservation ou non de leurs données personnelles.

Ainsi, une simple désactivation n'entraîne pas la suppression de ces données. Pour que cela soit effectif, il faut procéder à une liquidation pure et simple du compte. Un flou que Facebook va devoir cesser d'entretenir.

Autre interrogation de taille formulée par la Cnil canadienne, celle qui concerne le devenir des données personnelles récoltées dans les nombreux quiz, jeux de société et autres horoscopes dont les membres de Facebook semblent si friands.

La collecte des données soumise à l'accord des membres

Dans son rapport, la commissaire canadienne à la protection de la vie privée, Jennifer Stoddart, précise ainsi qu'il existe à ce jour près de 950 000 développeurs (dans 180 pays) qui produisent des applications pour distraire les internautes du réseau social et récolter par là-même leurs données personnelles.

Facebook va devoir mettre en place sur ce point ce qui s'apparente à une procédure d'opt-in, autrement dit demander aux internautes leur consentement sur la collecte et l'exploitation future de ces informations.

Ces mêmes internautes pourront également choisir si leur liste d'amis et leurs photos font partie de ces données. Ce qui, le cas échéant, pourra épargner quelques désagréments, comme celui de voir la photo d'un membre de son réseau Facebook réapparaître dans une situation gênante.

Enfin, Facebook s'est engagé à ce que les profils des personnes décédées soient préservés afin que leurs amis puissent leur rendre hommage. La mise en place de ces mesures devrait prendre environ un an.

Post-scriptum :

<http://www.01net.com/editorial/5055...>